



Budget 2005-2006

Bâtir un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes



New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

Jeannot Volpé
Ministre des Finances

Budget 2005-2006

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gnb.ca/0024/index-f.asp

Le mercredi 30 mars 2005

Couverture :

Communications Nouveau-Brunswick (CNB 3023)

Traduction :

Traduction des débats, Assemblée législative

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55396-253-2

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

Introduction.....	5
Cinq objectifs précis.....	6
Réalisations records	6
À l'écoute de la population néo-brunswickoise.....	7
Perspectives économiques du Nouveau-Brunswick.....	7
Mise à jour financière pour 2004-2005	9
Perspectives financières pour 2005-2006	10
Optimisation des ressources pour les contribuables.....	13
Bâtir un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes.....	13
Respect de nos engagements	14
Éducation et enfants	15
Santé et mieux-être	16
Familles et personnes âgées.....	18
Impôts réduits et davantage d'emplois	20
Développement économique communautaire et régional	22
Infrastructure stratégique.....	24
Innovation.....	24
Immigration.....	25
Culture et patrimoine	25
Conclusion.....	26
Annexe : Résumé budgétaire	27

Introduction

Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter aux gens du Nouveau-Brunswick un budget équilibré qui bâtit un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes.

Nous sommes attentifs aux préoccupations de la population, et le budget que je présente donne suite aux priorités de la population.

Il s'agit d'un budget qui a été établi compte tenu des avis dont nous ont fait part les gens du Nouveau-Brunswick au cours d'un vaste programme de consultations et forums prébudgétaires.

Il s'agit d'un budget qui assure une meilleure gestion aujourd'hui afin que nous puissions continuer à investir dans l'avenir.

Il s'agit d'un budget qui honore les engagements du gouvernement actuel d'investir davantage dans les services de santé, les soins aux personnes âgées, l'éducation, les enfants, les emplois, les familles, les personnes nécessiteuses et les routes.

Monsieur le président, il s'agit aussi d'un budget qui permet au Nouveau-Brunswick de continuer d'aller de l'avant, qui crée de nouvelles perspectives et une prospérité renouvelée pour les gens, les collectivités et notre province.

Le tout est possible, Monsieur le président, parce que nous n'avons ni dérogé à notre plan de gestion financière rigoureuse ni rechigné à prendre les décisions financières difficiles mais nécessaires, et ce, dès notre premier budget. Le tout est possible, aussi, parce que les gens du Nouveau-Brunswick ont eux-mêmes pris l'initiative de contribuer. Je désire les remercier tous et toutes.

Le budget de l'année dernière a représenté une étape cruciale pour nous amener là où nous en sommes aujourd'hui. J'ai dit alors aux gens du Nouveau-Brunswick que nous devons vivre selon nos moyens et mettre l'accent sur les priorités. J'ai signalé que, financièrement, notre province était à la croisée des chemins et que nous avons un choix net pour l'avenir : la voie des déficits et d'une dette accrue, ou la voie des budgets équilibrés et des nouveaux investissements.

Au nom de la population du Nouveau-Brunswick, nous avons choisi la deuxième voie. Par conséquent, nous suivons fermement la voie d'une santé financière améliorée et d'une viabilité financière accrue, que nous avons prise en 1999. La preuve concluante est que la cote de crédit du Nouveau-Brunswick a été révisée à la hausse deux fois l'année dernière ; il s'agit des premières hausses de la cote depuis le début des années 90. Nous continuons d'avoir la meilleure cote de crédit à l'est de l'Ontario.

Le budget de cette année renforce encore davantage notre situation financière. Cependant, il nous reste encore des défis financiers à relever. Ces défis ne seront pas surmontés en relâchant notre discipline financière ni en promettant davantage que ce qui peut être réalisé, et ils ne le seront certainement pas en faisant des dépenses au-delà de nos moyens.

Par suite de décisions difficiles mais cruciales prises l'année dernière, nous sommes cette année en mesure de réinvestir dans la prospérité du Nouveau-Brunswick et dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick.

Cinq objectifs précis

Monsieur le président, le budget de cette année met encore une fois l'accent sur les cinq mêmes objectifs précis que nous avons établis dans le budget de l'année écoulée.

Premièrement, investir dans les priorités. Monsieur le président, le budget prévoit des investissements records dans les priorités absolues des gens du Nouveau-Brunswick, à savoir les services de santé, les soins aux personnes âgées, l'éducation et les enfants.

Deuxièmement, investir dans la création d'emplois. Monsieur le président, le budget prévoit, au cours des trois prochaines années, d'autres allègements fiscaux pour les petites entreprises en vue de favoriser la création d'emplois, plus d'investissements en capital et de nouveaux programmes de développement économique communautaire.

Troisièmement, ne procéder à aucune augmentation fiscale. Monsieur le président, le budget ne prévoit aucune augmentation fiscale et ne crée aucun nouveau prélèvement fiscal. De fait, il prévoit des allègements fiscaux additionnels pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Quatrièmement, optimiser les ressources pour les contribuables. Monsieur le président, le budget renforce notre engagement à réaliser des économies dans les activités administratives du gouvernement afin de les réinvestir dans les services de première ligne du gouvernement.

Cinquièmement, équilibrer le budget. Monsieur le président, le budget est équilibré et il comprend un excédent ainsi qu'une réduction de la dette nette.

Réalisations records

Le budget présenté aujourd'hui établit de nouveaux records et comprend de nouvelles réalisations. Permettez-moi d'en souligner quelques-uns.

Les dépenses au chapitre de la santé et des soins aux personnes âgées augmenteront de 163,1 millions pour passer à 2,3 milliards de dollars, soit un record absolu qui nous donnera plus de médecins et d'infirmières et infirmiers à plein temps que jamais auparavant.

Les dépenses pour l'éducation augmenteront de 38,5 millions de dollars pour passer à 1,2 milliard ; il s'agit d'un montant record qui représente pour nous le plus important investissement par élève jamais enregistré.

Plus de 75 % de toutes les nouvelles dépenses continuent d'être consacrées à nos priorités absolues, à savoir les services de santé et l'éducation.

Le financement pour les universités augmentera de 4,6 % cette année, pour un total de 10 % au cours des trois dernières années, soit la sixième augmentation de suite.

Au cours des trois prochaines années, le taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise passera à 1 % au Nouveau-Brunswick, et le plafond admissible sera relevé pour passer à 500 000 \$, ce qui améliorera encore le meilleur taux du Canada.

Les dépenses en capital affectées aux routes, aux hôpitaux, aux écoles et à d'autres priorités augmenteront trois fois plus vite que les dépenses de tous les autres programmes, et ce, afin d'aider à créer des emplois et une meilleure infrastructure publique pour les gens du Nouveau-Brunswick.

La dette nette sera réduite au cours des années financières 2004-2005 et 2005-2006 ; la réduction cumulative, depuis notre premier budget, dépassera 166 millions de dollars. Le rapport dette nette-PIB de la province sera réduit pour la sixième année de suite et atteindra son plus bas niveau depuis 1991-1992. Par ailleurs, les frais de service de la dette, en proportion des dépenses totales, seront les plus bas enregistrés depuis plus de deux décennies.

À l'écoute de la population néo-brunswickoise

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui donne suite à ce que nous ont dit un grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année. Nous avons écouté leurs préoccupations, leurs idées et leurs espoirs.

Le premier ministre et moi-même avons tenu une vaste série de consultations et de forums prébudgétaires pour obtenir l'apport des gens du Nouveau-Brunswick. Notamment, neuf rencontres publiques ont eu lieu dans des collectivités de la province. De plus, le premier ministre a tenu neuf forums de consultation auprès d'environ 400 représentants de tous les secteurs de la société et de toutes les régions de la province. Les ministres ont aussi rencontré les parties prenantes de leurs domaines respectifs. L'apport que nous avons obtenu grâce au processus, ainsi qu'aux exposés reçus en ligne et par d'autres moyens, nous a aidé à élaborer le budget.

Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit, Monsieur le président, que les services de santé, les soins aux personnes âgées, l'éducation et les enfants sont leurs priorités absolues. Ils ont convenu de l'importance des budgets équilibrés comme moyen d'investir dans ces priorités. Ils ont parlé de l'importance économique du secteur culturel, du besoin de retenir les jeunes du Nouveau-Brunswick dans la province, d'investir dans le mieux-être et d'encourager davantage l'immigration. Ils ont suggéré des mesures incitatives pour créer des emplois et encourager davantage de gens à entrer sur le marché du travail. Les gens nous ont fait part de leur désir de voir le gouvernement investir dans nos écoles et nos établissements postsecondaires en tant qu'investissement dans l'avenir. Ils ont souligné le rôle des collectivités dans la croissance économique tout comme l'importance d'encourager le commerce et les exportations, d'investir dans l'infrastructure stratégique et de réduire les impôts ainsi que les formalités administratives.

Nous avons considéré l'ensemble des aspects en question et d'autres facteurs dans la préparation du budget. Au nom du premier ministre et en mon nom, j'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont participé au processus.

Perspectives économiques du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président, j'aimerais maintenant examiner le rendement économique du Nouveau-Brunswick au cours de l'année écoulée et donner les perspectives pour 2005.

Doté de l'économie provinciale du Canada la plus dépendante des échanges commerciaux, le Nouveau-Brunswick subit les contrecoups de la conjoncture au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. La force du dollar canadien, par exemple, a des répercussions sur la valeur de nos exportations de ressources naturelles et sur la demande à cet égard. La demande de consommation et la croissance en Amérique du Nord et dans d'autres pays aident à soutenir la croissance économique ici au Nouveau-Brunswick. Le cours sur les marchés du pétrole a aussi des répercussions sur les particuliers, les entreprises et le gouvernement. Nous vivons véritablement dans une économie mondialisée.

En 2004, le fait a été clairement démontré.

L'économie mondiale a connu une forte croissance l'année dernière. Les économies canadienne et américaine ont toutes deux poursuivi leur reprise après les ralentissements éprouvés en 2003 et ont connu une croissance vigoureuse en 2004. La croissance du produit intérieur brut — le PIB — réel au Canada a été de 2,8 % l'année dernière, tandis que l'économie américaine a fait un bond de 4,4 %. Toutefois, la croissance économique au Canada a été entravée surtout par la forte hausse du dollar canadien et par les cours élevés du pétrole, dont la province a aussi ressenti les effets.

Dans un tel contexte, le ministère des Finances estime que l'économie du Nouveau-Brunswick a affiché un rendement solide en 2004, soit une progression de 2,5 %. De nombreux indicateurs économiques clés ont montré une forte croissance en 2004 par rapport à 2003. Par exemple :

- Les investissements en capital privés et publics ont augmenté de 7,4 %, pour atteindre une somme record de 4,3 milliards de dollars.
- Les exportations de produits vers l'étranger ont augmenté de 10,8 %, pour passer à plus de 9,4 milliards, par rapport à une augmentation de 8,6 % à l'échelle nationale, et ce, malgré l'augmentation de la valeur du dollar canadien.
- Les livraisons manufacturières ont augmenté de 11,1 %, ce qui est supérieur à l'augmentation nationale de 8,4 %.
- Les gains hebdomadaires moyens dans la province ont augmenté de 3,0 %, ce qui est presque le double de l'augmentation de 1,6 % au Canada.
- L'inflation selon l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,5 % seulement, ce qui est très inférieur au taux de croissance des deux années précédentes et inférieur au taux canadien pour la première fois depuis 2001.

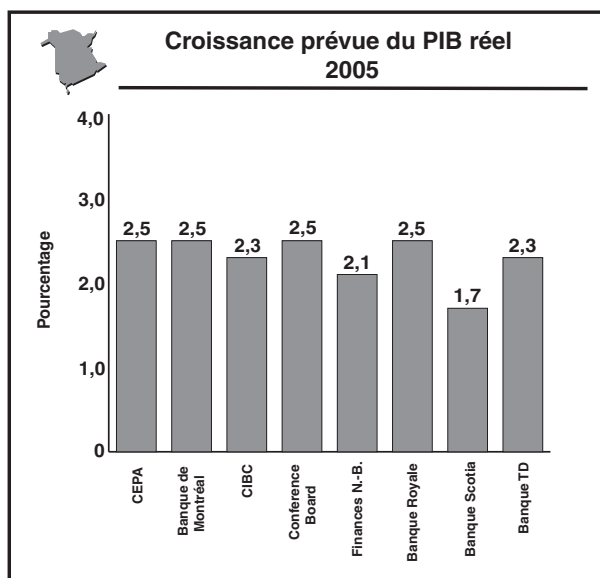
Monsieur le président, les données sont d'autres preuves que notre plan de prospérité porte ses fruits et aide à rendre notre province plus compétitive et plus diversifiée. Nous le constatons dans les statistiques sur l'emploi au Nouveau-Brunswick.

La croissance de l'emploi est montée en flèche l'année dernière pour atteindre un niveau annuel record de 350 400 personnes du Nouveau-Brunswick qui avaient un emploi. Le taux de chômage a diminué pour passer à 9,8 %, et le taux de participation provincial a atteint un record de 63,9 %. Bien que les chiffres puissent fluctuer de mois en mois étant donné notre économie saisonnière et des facteurs économiques indépendants de notre volonté, l'emploi est globalement à la hausse, et le chômage est à la baisse. Les dernières statistiques mensuelles indiquent que nous avons créé 28 000 nouveaux emplois nets depuis juin 1999.

Malgré les résultats dans l'ensemble favorables quant à la croissance, aux investissements et aux emplois, nous savons que les bénéfices ne sont pas répartis également entre les gens, les secteurs de notre économie et les collectivités. Le secteur des pâtes et papiers a connu une année difficile, par exemple, en raison de fermetures d'usines, de pertes d'emplois et de marchés moins vigoureux. Nous continuerons de collaborer étroitement avec le secteur privé, les collectivités et les travailleurs et travailleuses afin de nous attaquer aux problèmes et de trouver des solutions.

Pour 2005, Monsieur le président, des économistes du secteur privé prévoient que la croissance du PIB réel du Nouveau-Brunswick se situera entre 1,7 % et 2,5 % et que la croissance moyenne sera de 2,3 %. Le ministère des Finances prévoit prudemment une croissance de 2,1 %, compte tenu d'un affaiblissement de la demande, tant intérieure qu'extérieure, d'un grand nombre de produits à base de ressources naturelles. La situation est en partie attribuable à la force continue

du dollar canadien. Les activités de construction continueront à contribuer à la croissance économique, étant donné les travaux continus d'élargissement de la Transcanadienne à quatre voies et d'importants investissements dans l'infrastructure de la part du gouvernement provincial. L'emploi devrait s'accroître en 2005, et l'inflation selon l'indice des prix à la consommation devrait augmenter au même rythme environ que l'année dernière.



Notre plan de prospérité aide à réduire les écarts économiques entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada. Pour chacun des objectifs de prospérité dont nous mesurons la réalisation — PIB réel par habitant, emploi par rapport à la population en âge de travailler, revenu personnel réel par habitant, dépenses pour la recherche et le développement, ou R-D, productivité du travail et nombre et genre d'entreprises exportatrices —, des progrès sont enregistrés depuis 2000.

Monsieur le président, la prospérité ne s'improvise pas. Il faut avoir un plan précis à long terme et l'appliquer sans y déroger. Il faut avoir une gestion financière rigoureuse, des budgets équilibrés et des impôts réduits. Il faut mettre l'accent sur les priorités, faire des investissements judicieux et devenir plus compétitifs à l'échelle mondiale. C'est exactement ce que nous faisons.

Mise à jour financière pour 2004-2005

Monsieur le président, j'aimerais maintenant présenter aux gens du Nouveau-Brunswick une mise à jour sur le rendement financier de la province au cours de l'année écoulée.

Pendant notre processus de consultation prébudgétaire de 2004-2005, j'ai déclaré nettement que les demandes au titre des dépenses dépassaient de loin les recettes prévues. J'ai dit que, si nous ne prenions pas de mesures correctives, la province se trouverait devant un défi financier de taille. Si le problème n'était pas maîtrisé, les perspectives financières comprendraient de grands déficits croissants. Nous n'étions pas disposés à laisser une telle situation se produire.

Vivre selon nos moyens et mettre l'accent sur les priorités, thème du budget pour 2004-2005, était clairement révélateur de notre ferme volonté.

Notre budget pour 2004-2005 a fait état des décisions difficiles que nous avons prises, lesquelles nous ont permis de faire place à l'équilibre budgétaire tout en continuant d'investir dans les priorités. Ces décisions ont bien servi les gens du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que nous équilibrons effectivement le budget en 2004-2005. Nous prévoyons un excédent de 112,3 millions de dollars et une réduction de 53,1 millions de la dette nette provinciale.

Selon les prévisions, les recettes consolidées brutes seront supérieures de 210,1 millions de dollars aux sommes budgétées, et ce, en grande partie grâce au succès de nos négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'obtenir des transferts additionnels en matière de santé et de péréquation, afin d'appuyer les services prioritaires pour les gens du Nouveau-Brunswick. En tout, le Nouveau-Brunswick recevra 194 millions de dollars additionnels en 2004-2005 à la suite des négociations.

En même temps, les dépenses consolidées brutes ont augmenté de 159,4 millions de dollars, ce qui est en grande partie attribuable à la mise en oeuvre du plan provincial de la santé et à la prise en main des règlements salariaux pour le personnel infirmier et hospitalier. D'autres besoins de dépenses ont découlé d'une plus forte demande à l'égard de certains services fournis par le ministère des Services familiaux et communautaires, de l'entretien des routes en hiver et de l'aide stratégique.

Avant de quitter le sujet de la mise à jour financière pour l'année écoulée, Monsieur le président, je désire porter à la connaissance de la Chambre un important rajustement à la baisse que le gouvernement fédéral a fait à nos recettes au titre de la taxe de vente harmonisée, ou TVH, pour 2003. Ce rajustement aura une incidence sur les recettes du Nouveau-Brunswick pour l'année financière 2004-2005. Le gouvernement fédéral a imposé un rajustement à la baisse de 78 millions de dollars aux recettes de la province provenant de la TVH. L'argent aurait pu servir directement à réduire davantage notre dette provinciale ou à améliorer les services de santé et d'éducation.

Nous n'avons été informés qu'en décembre 2004 du rajustement de 78 millions effectué par le ministère fédéral des Finances, Monsieur le président, après la fin des négociations sur les transferts en matière de santé et de péréquation.

Monsieur le président, il s'agit de la deuxième année de suite que le gouvernement fédéral fait d'importants rajustements qui portent préjudice aux recettes du Nouveau-Brunswick. En plus du rajustement de la TVH en 2004-2005, nous avons subi en 2003-2004 une réduction de 112,7 millions de dollars des transferts de péréquation. Bien que nous ayons réussi, à la table des premiers ministres, à négocier des améliorations de la péréquation et du financement des services de santé, nous avons subi aussi deux importantes réductions des transferts fédéraux au cours des deux dernières années financières — des réductions qui diminuent les recettes à investir dans les domaines prioritaires des gens du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick continue d'insister sur le renouvellement du programme de péréquation en fonction d'une norme fondée sur les 10 provinces et la couverture complète des recettes. Telle est notre position depuis notre arrivée au pouvoir, et elle demeure inchangée ; nous la défendrons devant la table ronde sur la péréquation, qui se réunira bientôt, ainsi qu'auprès des forums continus fédéral-provinciaux-territoriaux.

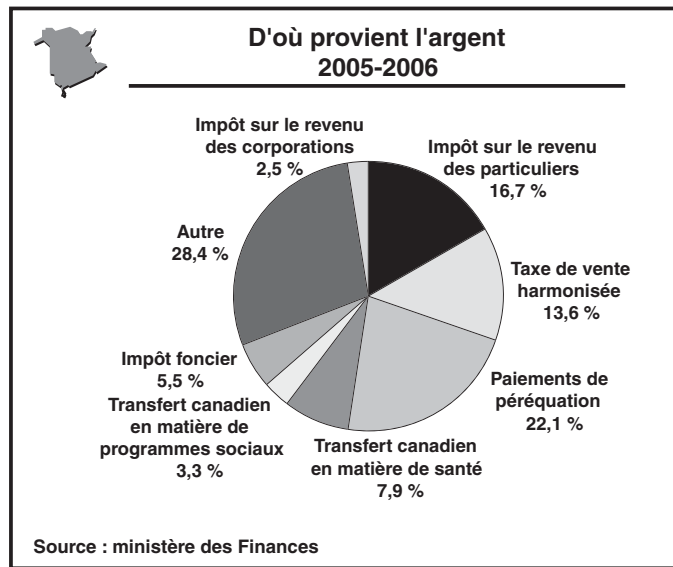
Perspectives financières pour 2005-2006

Je voudrais maintenant passer au budget de cette année en exposant d'abord les perspectives financières pour l'année financière qui commence.

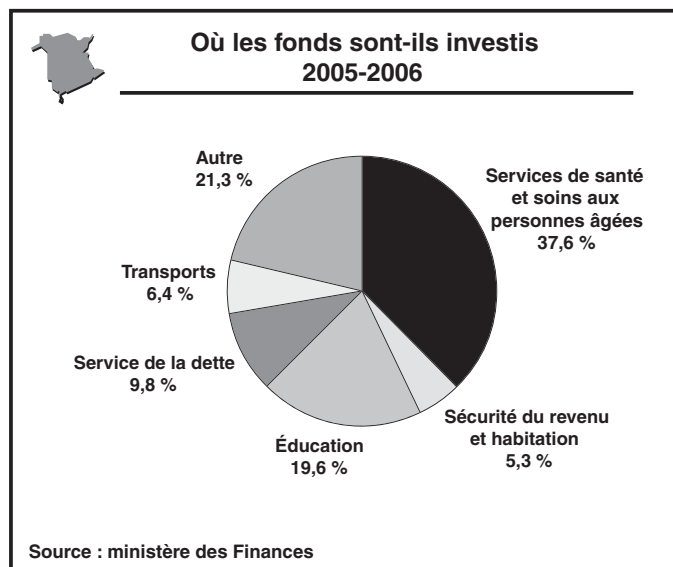
Le budget de 2005-2006 donne suite à la volonté qu'a le gouvernement actuel de vivre selon nos moyens. Il donne suite à notre engagement d'investir dans les priorités qui comptent pour les gens. Il donne suite à l'accent que nous mettons sur l'optimisation des ressources pour les contribuables. Il donne suite à notre plan de créer de nouvelles perspectives d'emploi pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, j'ai le plaisir d'annoncer que le budget de cette année sera équilibré et présentera un excédent de 98,9 millions de dollars ainsi qu'une réduction de 4 millions de la dette nette.

Selon les prévisions, les recettes consolidées brutes s'élèveront à 6,109 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 2,9 % par rapport aux prévisions révisées de 2004-2005.



Les dépenses consolidées brutes devraient atteindre 6,105 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à l'année écoulée.



Monsieur le président, des budgets équilibrés sont prévus pour 2004-2005 et 2005-2006. La dette nette provinciale aura été réduite d'environ 166,3 millions de dollars depuis notre premier budget. En outre, notre rapport dette nette-PIB devrait diminuer pour la sixième année de suite, pour passer à 28,0 %, soit le niveau le plus bas depuis 1991-1992. Selon les prévisions, les frais du service de la dette en pourcentage des dépenses globales seront de 9,8 %, soit le niveau le plus bas depuis plus de deux décennies. De fait, la dette provinciale par habitant du Nouveau-Brunswick se classe troisième parmi les plus basses du pays, selon le Dominion Bond Rating Service.

En fin de compte, une dette allégée signifie que nous avons davantage d'argent à investir dans les services de santé, l'éducation et les emplois. Elle implique que nous réalisons des progrès réels en vue de réduire la charge financière sur les générations futures, nos enfants et nos petits-enfants.

Monsieur le président, nous sommes fiers d'être le premier gouvernement du Nouveau-Brunswick qui a respecté la *Loi sur le budget équilibré* au cours d'une période désignée de quatre années. Nous continuerons à nous efforcer de présenter des budgets équilibrés et de réduire notre rapport dette nette-PIB dans les années qui viennent.

Nous voulons aller plus loin dans notre engagement à l'égard de la responsabilité financière envers les gens du Nouveau-Brunswick. Pendant la session, une nouvelle *Loi sur la responsabilité financière* sera déposée, laquelle renforcera la transparence et la reddition de comptes en ce qui concerne les finances du gouvernement et prévoira d'autres outils de mesure du rendement financier.

À titre d'exemple, le vérificateur général provincial a exposé dans son rapport un certain nombre de mesures financières basées sur des travaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. L'institut définit la santé financière de la province « en termes de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité, compte tenu de l'environnement économique et financier global dans lequel il exerce ses activités ».

De telles mesures sont importantes pour évaluer la santé financière à long terme de la province et déterminer comment nous nous débrouillons au fil du temps. La viabilité vise les changements de la dette nette et du PIB. La souplesse vise les frais du service de la dette publique et les recettes de provenance interne par rapport à l'économie. La vulnérabilité vise la dépendance à l'égard des sources de financement externes. Dans son rapport du 14 décembre 2004, le vérificateur général a écrit que la province fait des progrès dans les domaines en question. Il a déclaré ce qui suit :

De façon générale, les indicateurs des 10 derniers exercices montrent que l'état des finances du Nouveau-Brunswick s'est amélioré pour ce qui est de la viabilité, de la souplesse et de la vulnérabilité, à l'exception des exercices 1999 et 2000, pour lesquels des écarts à la tendance sont enregistrés. Pour la plupart, les indicateurs touchés par ces écarts affichent des résultats plus favorables pour les quatre derniers exercices.

Nous avons l'intention de faire fond sur notre rendement jusqu'ici et de continuer d'améliorer la santé financière globale de la province.

Optimisation des ressources pour les contribuables

Monsieur le président, le budget reflète aussi notre engagement continu à optimiser, pour les contribuables, les ressources de l'appareil gouvernemental. Grâce à une meilleure gestion et à une prestation plus efficiente et plus innovatrice des services publics, nous pouvons contribuer à éliminer le gaspillage, le double emploi et les chevauchements dans ces services. En mettant l'accent sur des services administratifs plus efficaces, nous pouvons investir davantage dans les services de première ligne. Notre priorité est claire : toutes les économies ainsi réalisées peuvent être réinvesties et seront réinvesties dans les soins de santé et dans l'éducation.

Les initiatives qui ont été prises pour canaliser les économies vers les domaines prioritaires comprennent l'examen des services communs, qui vise à réduire les coûts en regroupant les services communs internes du gouvernement et des districts scolaires, ainsi que l'examen des services non médicaux du système de soins de santé. Le Programme de réaménagement des effectifs a été prolongé pour donner suite aux conséquences de ces initiatives précises sur les ressources humaines.

Tout comme pour le budget de l'année dernière, Monsieur le président, la gestion de la masse salariale est essentielle à nos efforts collectifs pour équilibrer le budget et investir davantage dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Permettez-moi de faire la part des choses. Chaque augmentation de 1 % de la masse salariale globale des dispensateurs de services du secteur public entraîne des coûts additionnels d'environ 25 millions de dollars pour les contribuables. Quelqu'un doit assumer ces coûts additionnels, en l'occurrence les contribuables du Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, des augmentations salariales raisonnables se traduiront par des services publics durables.

Au cours de l'année qui commence, 14 conventions touchant plus de 20 000 membres du personnel seront à négocier. Nous travaillerons de concert avec les syndicats et le personnel pour consentir des augmentations salariales équitables, raisonnables et abordables, et ce, en fonction du coût de la vie ainsi que des défis attestés en matière de recrutement et de maintien de l'effectif. Comme toujours, nous sommes prêts à collaborer avec les syndicats et le personnel pour être ouverts aux suggestions et pour trouver des solutions qui nous permettraient de fournir les importants services publics de façon plus rentable.

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick devraient être fiers de la qualité de leurs services publics. Afin de bâtir un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes, nous continuerons de faire appel aux compétences professionnelles que recèlent les services publics de la province.

Bâtir un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes

Monsieur le président, j'aimerais maintenant passer au plan budgétaire du gouvernement actuel, qui vise à bâtir un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes. Il s'agit d'un plan budgétaire qui comporte de nouvelles initiatives et renforce celles qui existent déjà dans chacun des quatre piliers de notre plan de prospérité : investir dans la population, créer un contexte fiscal et commercial compétitif, choisir l'innovation, bâtir l'infrastructure stratégique. Le budget d'aujourd'hui, Monsieur le président, prévoit plus d'investissements à la fois au titre du plan provincial de la santé et du Plan d'apprentissage de qualité.

Respect de nos engagements

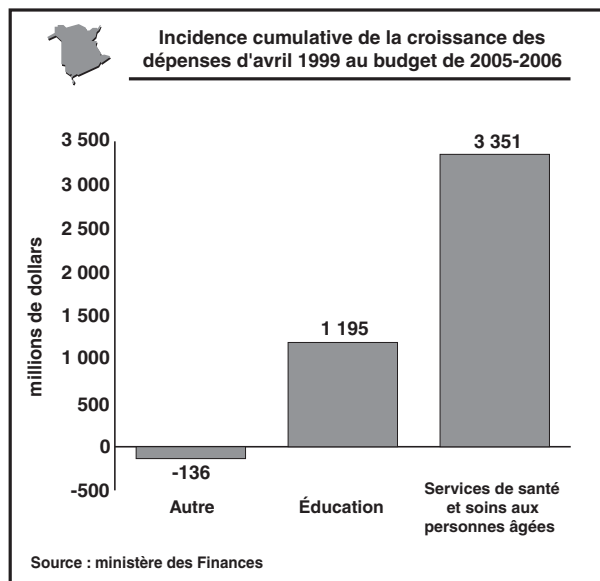
Le budget confirme, encore une fois, notre engagement à l'égard des priorités absolues des gens du Nouveau-Brunswick : les services de santé, les soins aux personnes âgées, l'éducation, les enfants, les familles, les personnes nécessiteuses, les emplois et la réduction des impôts. Le budget respecte aussi des engagements précis que nous avons pris dans notre plateforme aux dernières élections et qui figurent sur la liste de nos priorités absolues.

En exécution du budget, nous prendrons les premières mesures pour que, à la fin des trois prochaines années, la charge fiscale sur le revenu des particuliers soit inférieure d'au moins 5 % à ce qu'elle aurait été autrement.

En exécution du budget, nous prendrons les premières mesures pour que le taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise soit réduit dans le cadre d'un plan triennal visant à ramener le taux à 1 % en 2007.

En exécution du budget, les comptes seront équilibrés et enregistreront un excédent.

Monsieur le président, le budget renforce une fois de plus l'accent que nous mettons sur un financement accru des services de santé, des soins aux personnes âgées et de l'éducation. Depuis 1999, le nouveau financement cumulatif s'élève à 3,4 milliards de dollars pour les services de santé et les soins aux personnes âgées, et à 1,2 milliard pour l'éducation. En application du budget, les dépenses par personne pour les services de santé et les soins aux personnes âgées auront augmenté de 1 187 \$, ou 63,5 %, depuis que nous sommes arrivés au pouvoir en 1999. Les dépenses directes pour chaque élève de la maternelle à la 12^e année auront augmenté de 1 598 \$, ou 33,1 %, depuis 1999.

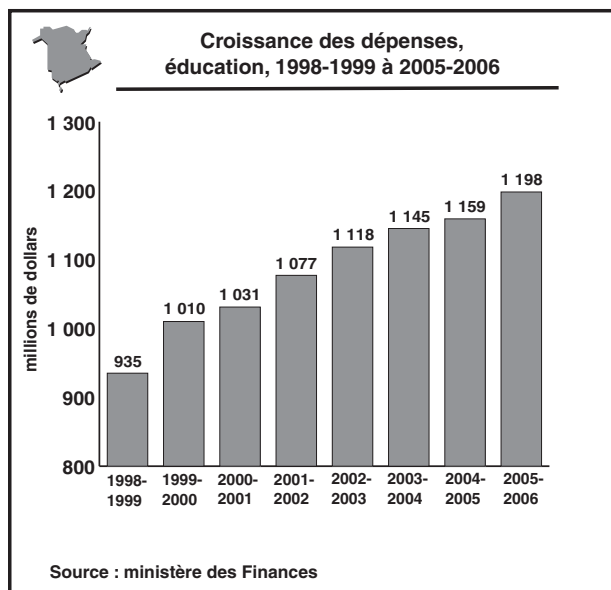


Étant donné le coût toujours plus élevé de la dispensation de meilleurs soins de santé et les besoins importants de notre système d'éducation, afin de maintenir une telle orientation, il faut gérer de façon rigoureuse toutes les autres dépenses gouvernementales.

Éducation et enfants

Monsieur le président, les investissements dans l'éducation et les enfants sont vraiment des investissements dans notre prospérité future. Le Plan d'apprentissage de qualité, ou PAQ, est notre plan en vue d'améliorer le rendement scolaire, d'élever les normes et de faire en sorte que nos enfants terminent leurs études avec la meilleure éducation possible.

Le budget de l'année qui commence investit plus que jamais auparavant dans notre système d'éducation afin de nous aider à atteindre de tels objectifs. Les dépenses globales pour l'éducation atteindront, grâce au budget, presque 1,2 milliard de dollars, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2004-2005.



Le financement au titre de l'éducation de la maternelle à la 12^e année augmentera de 23,0 millions de dollars par rapport aux dépenses révisées de l'année écoulée, pour passer à un total de 752,8 millions, soit le niveau le plus élevé jamais vu. Les initiatives prises dans le cadre du PAQ recevront 15,3 millions de plus au titre du budget d'aujourd'hui.

Il y a deux ans, Monsieur le président, nous avons pris l'engagement d'augmenter de 500 le nombre de postes d'enseignement. L'augmentation vise à affecter davantage de ressources aux premières lignes de notre système d'éducation — les salles de classe — et à aider à régler les problèmes liés à la composition des salles de classe. J'ai le plaisir d'annoncer que le budget de cette année prévoit le financement de 85 postes d'enseignement de plus. En conséquence, nous aurons ajouté 410 postes d'enseignement dans le système scolaire depuis 2003, ce qui se rapproche de notre engagement de 500 postes.

Le budget annonce aussi le versement de 2,5 millions de dollars dans le cadre de notre Fonds de ressources pédagogiques de qualité, qui a été créé l'année dernière avec une dotation de 10 millions de dollars pour quatre années. En outre, nous investirons 1,1 million pour la deuxième année du programme pilote de recherche sur l'utilisation d'ordinateurs portatifs en salle de classe, et 0,7 million dans le Fonds d'amélioration de l'infrastructure technologique de qualité.

Monsieur le président, l'obtention du diplôme d'études secondaires n'est qu'une étape dans le cheminement éducatif dont nos enfants ont besoin pour trouver un emploi et prospérer dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, qui est incroyablement concurrentielle. Nous devons aussi faire augmenter le taux de diplomation aux universités et aux collèges communautaires du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi le Plan d'apprentissage de qualité fixe pour objectif le classement du Nouveau-Brunswick parmi les trois premières provinces canadiennes pour la participation aux études postsecondaires et parmi les cinq premières provinces pour la diplomation à l'université ou au collège communautaire.

Notre gouvernement s'est engagé fermement dès le début à l'égard de l'enseignement postsecondaire. Nous avons augmenté nos investissements dans les universités et les collèges communautaires dans chaque budget sans exception. Aujourd'hui, nous allons plus loin que tout gouvernement antérieur en accordant à nos universités davantage de nouvelles augmentations de financement à long terme au titre de deux autres engagements majeurs.

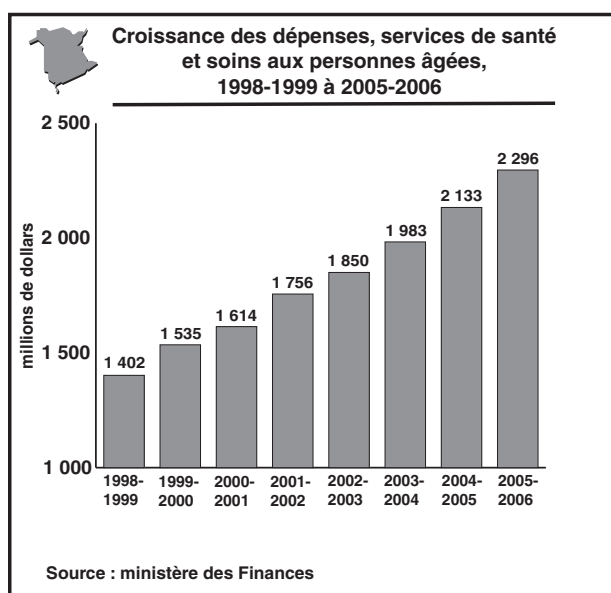
Premièrement, un financement à long terme accru est prévu. Le financement pour les universités augmentera de 4,6 % cette année, ce qui donne suite à notre engagement d'accroître le financement de 10 % sur trois années. J'ai aussi le plaisir d'annoncer que nous augmenterons encore le financement, à raison de 3 % en 2006-2007 et de 3,4 % en 2007-2008, ce qui donne suite à l'engagement pris dans notre plateforme électorale d'augmenter le financement de 13 % en tout au cours des quatre années du présent mandat. En conséquence, le financement des universités aura augmenté de 24 %, ou 38,3 millions de dollars, depuis notre arrivée au pouvoir. L'engagement à long terme, qui comprend des augmentations prévisibles du financement, permettra à nos universités de mieux planifier pour l'avenir.

Deuxièmement, un financement accru est prévu pour l'infrastructure universitaire. Le discours sur l'état de la province a mis en lumière une augmentation de 20 millions de dollars du Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire en sus de l'augmentation des transferts que je viens d'annoncer. Ce fonds servira à l'amélioration des bibliothèques, des laboratoires de recherche, des résidences universitaires et d'autres installations importantes sur les campus. Il s'agit du deuxième investissement spécial dans l'infrastructure que nous consacrons aux universités, et il s'ajoute à notre investissement initial de 15 millions en 2002, pour un total de 35 millions.

Pour simplifier le programme de prêts aux étudiants pour ces derniers, nous fusionnerons notre Programme provincial d'aide financière aux étudiants avec le programme fédéral. Ainsi, les étudiants et étudiantes n'auront qu'un prêt à gérer au lieu de deux.

Santé et mieux-être

Monsieur le président, le budget investit plus que jamais dans les services de santé et les soins aux personnes âgées. L'investissement total passera à 2,3 milliards de dollars, soit une augmentation de 7,6 % par rapport à ce qui a été dépensé en 2004-2005.



Monsieur le président, le financement au compte ordinaire du ministère de la Santé et du Mieux-être augmentera de 102,8 millions de dollars par rapport aux dépenses révisées de l'année écoulée, ce qui représente une augmentation de 6,1 %. L'élément Assurance-maladie recevra 20,5 millions de plus ; l'élément Services hospitaliers recevra 55,5 millions de plus ; l'élément Services d'ambulance recevra 8,2 millions de plus ; l'élément Régime de médicaments sur ordonnance recevra 11,8 millions de plus.

Le niveau de financement est plus élevé, Monsieur le président, et celui des résultats l'est aussi. Selon la *Fiche de rendement du système de santé du Nouveau-Brunswick 2004*, quelque 87,5 % des gens du Nouveau-Brunswick se sont dits satisfaits de leur système de soins de santé, soit un taux de satisfaction supérieur à celui du reste du Canada atlantique et à la moyenne canadienne.

Monsieur le président, la question du mieux-être a été soulevée au cours de nos consultations prébudgétaires comme domaine important pour les investissements. La prévention des maladies fait non seulement économiser de l'argent à notre système de soins de santé, mais elle aide aussi les gens à mener une vie valorisante et de qualité. L'investissement accru dans le mieux-être constitue une stratégie clé de notre plan provincial de la santé. Nous avons déjà pris de nouvelles mesures importantes dans le domaine afin de réduire les disparités sur le plan de la santé entre le Nouveau-Brunswick et la moyenne canadienne, telles que nos mesures législatives sévères visant à combattre le tabagisme. Nous dépenserons 2 millions de dollars en 2005-2006 afin de favoriser un mode de vie sain pour nos enfants et nos jeunes dans les domaines suivants : activité physique ; alimentation et habitudes alimentaires saines ; cessation du tabagisme ; santé mentale et ressort psychologique.

Monsieur le président, notre Plan de recrutement et de maintien des ressources médicales, mis en oeuvre au cours de nos 200 premiers jours au pouvoir, donne des résultats positifs. Le Nouveau-Brunswick affiche l'un des taux les plus élevés du pays quant à l'accès direct à un médecin de famille, soit 93 %. La province compte actuellement 177 médecins de plus qu'en 1999. L'année financière qui vient de se terminer aura été marquée par la plus importante augmentation du nombre de médecins jamais enregistrée au cours d'une seule année : un total net de 50 nouveaux médecins sont venus exercer ici, au Nouveau-Brunswick, par rapport à seulement 15 en 1999. Des mesures additionnelles annoncées par le ministre de la Santé et du Mieux-être montrent notre engagement à faire encore davantage.

Monsieur le président, notre Stratégie en matière de ressources infirmières fonctionne bien aussi. Aujourd'hui, 570 infirmières et infirmiers de plus qu'en 1999 travaillent à temps plein dans la province, soit une augmentation de 11 %. Nous savons que les infirmières et infirmiers sont des dispensateurs essentiels de soins de santé de première ligne. Nous savons aussi que nous devons veiller à ce que nous ayons suffisamment de personnel infirmier, non seulement aujourd'hui, mais également dans l'avenir. Voilà pourquoi le budget d'aujourd'hui prévoit un nouveau financement de 4,4 millions de dollars pour les programmes de sciences infirmières, ce qui comprend l'ajout de 95 nouvelles places en sciences infirmières à UNB et à l'Université de Moncton. Les 95 nouvelles places en sciences infirmières constituent l'augmentation la plus importante en sciences infirmières depuis que les écoles de sciences infirmières ont été transférées aux universités en 1995.

Monsieur le président, grâce au plan provincial de la santé, nous sommes en bonne voie de créer un système de soins de santé axé sur les malades qui sera beaucoup plus viable dans l'avenir qu'il ne l'aurait été sans de tels changements. La vision signalée dans le plan est claire : fournir les soins nécessaires, de la façon pertinente et au moment opportun, par le bon dispensateur, et ce, à un coût abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick.

En vertu du plan provincial de la santé, les investissements dans les programmes et services de santé augmentent au lieu de diminuer. Les gens du Nouveau-Brunswick savent que, dans un système de santé si vaste, il est possible de réaliser des économies et d'accroître l'efficacité. Notre plan visant à créer de nouveaux centres de santé communautaires, à réduire le nombre de lits dans les hôpitaux et à regrouper des services non médicaux nous permettra d'augmenter les investissements au lieu de les réduire, afin d'améliorer nos services de santé.

Depuis que le plan a été rendu public, en juin dernier, le ministre de la Santé et du Mieux-être a déjà annoncé d'importants nouveaux investissements pour faire ce qui suit : élargir la couverture vaccinale contre la grippe afin d'inclure les enfants en bas âge ; ajouter de nouveaux vaccins afin de protéger nos adolescents et adolescentes contre la méningite, la varicelle, la coqueluche et la pneumonie ; affecter 3,8 millions de dollars au renforcement du Centre cardiaque du Nouveau-Brunswick ; créer quatre nouvelles unités satellites de dialyse ; créer le Réseau du Nouveau-Brunswick de lutte contre le cancer ; élargir le Programme extra-mural par le recrutement de 28 infirmières et infirmiers additionnels ainsi que d'autres professionnels de la santé ; ouvrir quatre cliniques de méthadone ; renforcer les services d'ambulance grâce à la prolongation des heures de service et à l'amélioration de la formation.

Monsieur le président, nous avons investi tous les nouveaux fonds que nous avons reçus pour les soins de santé au titre de l'entente sur la santé conclue l'année dernière entre les premiers ministres et nous continuerons de le faire au cours des années qui viennent. Même avec ces nouveaux fonds, la contribution fédérale pour les soins de santé, l'éducation postsecondaire et les services sociaux au Nouveau-Brunswick est d'environ 24 %, ce qui est inférieur au niveau d'il y a une décennie. Il est prévu que le niveau diminuera sans un soutien fédéral additionnel, puisque les frais des soins de santé et d'autres programmes sociaux augmentent plus vite que le financement fédéral.

Familles et personnes âgées

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick croient fermement aux familles et à l'aide aux personnes qui en ont le plus besoin. Le soutien aux personnes nécessiteuses prend de nombreuses formes, y compris les aider à s'aider elles-mêmes. La promotion d'un sens des responsabilités personnelles et de l'autosuffisance contribue à créer un meilleur avenir pour les

particuliers et les familles. C'est pourquoi nous continuons de travailler avec les bénéficiaires de l'aide sociale afin de leur assurer la formation et les autres mesures de soutien qu'il leur faut pour faire la transition au marché du travail. C'est aussi pourquoi nous avons accru le soutien que nous fournissons aux familles à faible revenu pour que les services de garderie soient plus abordables, et c'est pourquoi nous mettrons en oeuvre une prestation transitoire unique d'un maximum de 300 \$ pour les personnes qui cessent de recourir à l'aide sociale et intègrent le marché du travail.

Notre plan de prospérité réduit progressivement le nombre de bénéficiaires d'aide sociale. En juin 1999, le nombre mensuel de bénéficiaires d'aide sociale au Nouveau-Brunswick était de 60 941. Maintenant, il y en a 45 470, soit 25,4 % de moins. Monsieur le président, le meilleur programme social est toujours un emploi. Toutefois, nous nous rendons compte que le plein emploi ne se fera pas du jour au lendemain. Nous devons continuer de fournir un appui financier aux personnes qui en ont besoin. C'est précisément ce que prévoit le budget.

J'ai donc le plaisir d'annoncer que les taux d'aide sociale augmenteront pour la première fois depuis 1997. Nous majorerons les taux d'aide sociale de 6 % au cours des trois prochaines années, à commencer par une augmentation de 2 % cette année, soit l'augmentation la plus importante depuis 1991. Lorsque la mesure sera intégralement appliquée, un parent célibataire avec deux enfants recevra une augmentation annuelle de 624 \$ par rapport au taux actuel. Un parent célibataire avec un enfant recevra une augmentation annuelle de 576 \$, et une personne handicapée qui reçoit des prestations prolongées recevra 432 \$ de plus par année. Le coût de la nouvelle mesure sera de 2,8 millions de dollars cette année et s'élèvera à 8,6 millions en tout d'ici 2007-2008.

Le gouvernement actuel continue d'accorder une grande importance aux personnes âgées et à leurs soins. J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que le budget prévoit une augmentation de 9,1 % du financement des foyers de soins. En plus de financer les changements dans la Directive sur la contribution financière uniformisée des familles, que nous avons mis en oeuvre le 1^{er} janvier 2005, le budget prévoit des investissements dans des domaines tels que les soins, les salaires, les avantages et les activités générales, y compris deux foyers de soins nouvellement construits.

Le gouvernement accorde de l'importance aux services que dispensent les organismes de soutien à domicile et leur personnel. Nous avons déjà majoré le taux horaire du personnel de soutien à domicile de 2,13 \$ depuis 1999. Nous nous rendons compte que les organismes de soutien à domicile sont aux prises avec des frais de prestation des services à la hausse et que leur personnel mérite aussi une augmentation de salaire. À cette fin, les organismes de soutien à domicile recevront une augmentation de 10 % répartie sur les trois prochaines années. Nous prévoyons que la plus grosse part de cette augmentation sera affectée aux salaires et avantages.

Monsieur le président, le budget maintient notre engagement à l'égard de l'apprentissage précoce et des services de garderie grâce à un investissement de 11,8 millions de dollars dans notre Plan d'action pour le développement de la petite enfance. En 2005-2006, nous continuerons nos investissements pour augmenter les salaires et les primes du personnel des garderies. Nous accorderons une augmentation annuelle de 100 \$ par place aux services d'intervention précoce et de garderie intégrée. Une stratégie à long terme de recrutement, de maintien et de formation du personnel des garderies sera élaborée. Les services préventifs de développement du langage seront élargis pour couvrir toutes les régions de la province, et nous lancerons une campagne de sensibilisation du public pour aider les parents à choisir des services de garderie de qualité pour leurs enfants.

Le budget maintient notre soutien continu des familles, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. Cette année, 19 millions de plus seront affectés au budget du ministère des Services familiaux et communautaires, pour un budget total de 737,7 millions de dollars.

Monsieur le président, vous vous souviendrez que le gouvernement actuel a déposé en décembre dernier une mesure législative visant à modifier la *Loi sur l'évaluation* afin de prévoir une exonération de l'impôt foncier provincial pour les logements à loyer modique sans but lucratif. J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons donné suite à la mesure et que les organisations admissibles pourront obtenir les formulaires de demande d'exonération d'ici quelques semaines.

La mesure procurera un allègement de l'impôt foncier très nécessaire aux organisations sans but lucratif qui fournissent un logement aux personnes à faible revenu ayant besoin d'un logement acceptable à loyer abordable.

Impôts réduits et davantage d'emplois

Monsieur le président, des impôts plus bas contribuent à créer des emplois. Nous ne le disons pas simplement depuis cinq ans, mais nous le prouvons aussi depuis cinq ans. Personne ne devrait s'étonner de savoir que, en même temps que nous avons des taux d'emploi records, nos taux d'impôt n'ont jamais été si bas. Les deux vont de pair.

Les réductions que le gouvernement actuel a instaurées au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations ont grandement contribué aux investissements, à la création d'emplois, à la croissance économique et à la prospérité. Les taux d'impôt plus bas ont aidé à élargir l'assiette fiscale du Nouveau-Brunswick pour qu'elle puisse financer les services publics dans l'avenir. Les réductions d'impôt ont contribué à faire du Nouveau-Brunswick un endroit plus propice aux investissements commerciaux et à la création d'emplois. Davantage de personnes employées est synonyme de revenus accrus. Notre stratégie favorable à la croissance donne des résultats.

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons réduit les impôts ou créé des encouragements fiscaux dans chaque budget. Le budget présenté aujourd'hui ne fait pas exception, car il annonce des mesures qui réduiront davantage la charge fiscale sur les gens et renforceront l'attrait du Nouveau-Brunswick comme endroit où vivre et investir.

Par suite des mesures d'allègement fiscal que nous avons prises jusqu'à présent, les gens du Nouveau-Brunswick sont actuellement sujet à l'impôt provincial sur le revenu des particuliers le plus bas à l'est de l'Ontario. Depuis 1999, les particuliers et les familles ont bénéficié d'allègements cumulatifs s'élevant à 608 millions de dollars au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Au cours de la seule année 2005-2006, les gens du Nouveau-Brunswick économiseront 137 millions de dollars.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a réduit l'impôt sur le revenu des particuliers à tous les niveaux de revenu. Fait important, Monsieur le président, les gens à plus faible revenu gagné ont profité le plus de nos politiques d'allègement fiscal. Le Nouveau-Brunswick a fait des progrès importants pour accorder aux personnes les plus nécessiteuses un plus fort pourcentage de réduction fiscale et pour réduire les impôts des personnes qui intègrent la population active.

Monsieur le président, j'ai le plaisir d'annoncer que le budget prévoit un allègement fiscal additionnel d'une valeur de 11 millions de dollars pour les contribuables et les familles qui travaillent du Nouveau-Brunswick, et ce, dès cette année. Dans le contexte de notre objectif

consistant à réduire de 5 % l'impôt provincial sur le revenu, en faisant fond sur la réduction de 10 % au cours de notre premier mandat, tous les montants de crédits d'impôts provinciaux sur le revenu et les tranches d'imposition sont indexés depuis le 1^{er} janvier 2005 afin d'assurer une protection contre l'inflation. L'indexation sera élargie pour comprendre la réduction de l'impôt applicable aux faibles revenus. En conséquence, les particuliers ayant un revenu maximum de 12 713 \$ et les familles ayant un revenu maximum de 20 324 \$ ne paieront aucun impôt néo-brunswickois sur le revenu pour 2005. La seule mesure exonérera encore 3 000 personnes du Nouveau-Brunswick de l'impôt provincial sur le revenu.

Grâce aux mesures prises par le gouvernement actuel, plus de 43 000 personnes au Nouveau-Brunswick seront exonérées d'impôt provincial sur le revenu des particuliers pour l'année d'imposition 2005, comparativement à 1999 et au régime fiscal du temps. Malheureusement, Monsieur le président, un grand nombre de ces personnes au Nouveau-Brunswick devront continuer à verser de l'impôt fédéral en 2005 parce que le gouvernement fédéral n'a pas emboîté le pas et imité nos efforts. Par exemple, une personne célibataire au Nouveau-Brunswick qui ne demande que le montant personnel de base et qui touche un revenu de 12 713 \$ sera exonérée d'impôt provincial mais paiera 730 \$ en impôt fédéral sur le revenu. Une famille à un seul revenu qui ne demande que le montant personnel de base ainsi que le montant pour conjoint et qui touche un revenu de 20 324 \$ sera aussi exonérée d'impôt provincial sur le revenu mais paiera 841 \$ en impôt fédéral sur le revenu en 2005. Je demande à mes collègues à la Chambre de se joindre à moi pour exhorter le gouvernement fédéral à supprimer aussi l'impôt fédéral sur le revenu applicable aux particuliers et aux familles à faible revenu en question.

Monsieur le président, depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement actuel a fait passer le taux d'impôt général sur le revenu des corporations de 17 % à 13 % et le taux applicable à la petite entreprise, de 6 % à 2,5 %. Conjuguées au relèvement du plafond d'admissibilité au taux de la petite entreprise, porté à 425 000 \$, les mesures prises ont contribué à la croissance appréciable de l'économie et à la création de nouveaux emplois.

Le crédit d'impôt pour la recherche et le développement, qui a été amélioré, et le nouveau crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises ont aussi contribué à créer un contexte commercial plus propice à l'investissement.

Monsieur le président, au cours des cinq dernières années, nous avons réalisé des progrès importants pour créer un avantage concurrentiel favorisant les entreprises au Nouveau-Brunswick. Maintenir cet avantage est crucial. Nos entreprises veulent être certaines que leur gouvernement continuera de soutenir leurs efforts en vue de réaliser des profits, de croître et d'investir. Le budget confirme notre détermination à appuyer les petites entreprises quand il s'agit de demeurer compétitif et de créer des emplois. Nous remplissons ainsi l'engagement que nous avons pris dans notre plateforme aux dernières élections.

Monsieur le président, notre taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise est actuellement le plus bas du pays, et j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui un plan triennal visant à le ramener à 1 % d'ici 2007, ce qui est de loin le taux le plus bas du Canada.

Le 1^{er} juillet 2005, le taux d'impôt provincial sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise passera de 2,5 % à 2,0 %. Le même jour, le plafond d'admissibilité au taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise passera de 425 000 \$ à 450 000 \$. Les mesures permettront aux entreprises du Nouveau-Brunswick de réaliser des économies annuelles supplémentaires de 4 millions de dollars, leur procurant ainsi des ressources additionnelles pour investir et créer des emplois dans la province.

Le 1^{er} juillet 2006, nous réduirons davantage le taux d'imposition, qui passera à 1,5 %, et nous relèverons le plafond d'admissibilité, qui passera à 475 000 \$. Le 1^{er} juillet 2007, nous réaliserons le dernier volet de notre engagement en réduisant le taux de l'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise, pour le faire descendre à 1 %, et nous porterons le plafond d'admissibilité à 500 000 \$.

Grâce à notre plan d'allégement fiscal, les petites entreprises du Nouveau-Brunswick économiseront, selon les prévisions, 12 millions de dollars de plus par année une fois que les mesures en question seront intégralement appliquées.

Monsieur le président, nous nous sommes engagés, pendant la dernière campagne électorale, à venir au troisième rang au Canada en fait de taux avantageux d'impôt sur le revenu des corporations. Le budget maintient le faible taux actuel de 13,0 %, qui vient au troisième rang au Canada.

Depuis 1999, nous avons rendu possible la réalisation d'économies cumulatives estimées à 272 millions de dollars au titre de l'impôt sur le revenu des corporations. Au cours de la seule année 2005-2006, les économies s'élèveront à 76 millions de dollars.

Monsieur le président, notre plan de prospérité fonctionne. L'emploi au Nouveau-Brunswick se situe à des niveaux records, les investissements se situent à des niveaux records, le nombre de nos cas d'aide sociale est à la baisse, et les impôts sur le revenu des corporations et des particuliers ont été réduits.

Afin de renforcer notre engagement à réduire les impôts pour les gens du Nouveau-Brunswick, nous avons proclamé aujourd'hui la *Loi sur la protection des contribuables*.

Développement économique communautaire et régional

Monsieur le président, des collectivités fortes et des régions fortes sont un aspect essentiel de notre plan de prospérité. Le développement économique communautaire et régional constitue un moyen crucial de susciter la prospérité et des perspectives dans le cadre de vie des gens. Le budget de cette année annonce donc deux nouvelles mesures importantes à l'appui des collectivités du Nouveau-Brunswick.

Tout d'abord, j'ai le plaisir d'annoncer la création d'une nouvelle Initiative de développement communautaire triennale d'une valeur de 18 millions de dollars. L'initiative comprendra trois volets précis : Fonds de partenariat communautaire, 10 millions ; Programme d'aide en capital à la famille et à la jeunesse, 6 millions ; Programme d'événements communautaires, 2 millions.

Au titre du Fonds de partenariat communautaire, la province prendra en charge, en tant que partenaire financier, une partie du coût en capital d'installations nouvelles ou agrandies qui servent aux loisirs, aux sports, à la culture, au patrimoine et à d'autres priorités communautaires et elle fournira un soutien à cet égard. Dans le contexte de l'accent que nous mettons sur le mieux-être, au moins 80 % du nouveau fonds sera consacré aux installations pour les activités liées au mieux-être, telles que les installations sportives, les terrains de jeu, les sentiers de randonnée pédestre, à l'activité physique et ainsi de suite. D'autres paliers de gouvernement et les collectivités elles-mêmes seront invités à se joindre à nous comme partenaires financiers dans la nouvelle initiative importante.

Au titre du Programme d'aide en capital à la famille et à la jeunesse, un financement sera accordé en vue de contribuer à l'aménagement de terrains de jeux communautaires, d'installations et d'équipement sportifs et récréatifs et de centres communautaires.

Au titre du Programme d'événements communautaires, un appui sera accordé à des initiatives telles que les foires, les festivals et les activités communautaires spéciales.

Monsieur le président, bâtir l'infrastructure stratégique est l'un des quatre piliers de notre plan de prospérité. Il faut la bâtir non seulement à l'échelle provinciale, mais aussi à l'échelle communautaire. Nous devons être souples et réceptifs à l'idée d'attirer des investissements commerciaux, de les faire croître et de les maintenir. L'infrastructure communautaire locale peut constituer un facteur important dans la décision d'investir ou non. J'ai donc le plaisir d'annoncer la création d'un Fonds d'infrastructure économique communautaire triennal d'une valeur de 10 millions de dollars, doté d'un investissement initial de 2 millions en 2005-2006. Le programme ciblé fournira de l'aide pour répondre à divers besoins en matière d'infrastructure aux paliers local et communautaire, qui sont directement liés à un projet d'investissement commercial.

Monsieur le président, notre plan de prospérité accorde une haute priorité au développement économique régional et communautaire. Depuis notre arrivée au pouvoir en 1999, nous avons créé des fonds spéciaux pour le développement économique régional et communautaire de la Péninsule acadienne, de la Miramichi et de la région Restigouche-Chaleur. En collaboration avec le secteur privé, les municipalités et nos établissements postsecondaires, nous avons créé ensemble plus de 1 500 nouveaux emplois, et nos efforts ont généré, jusqu'ici, plus de 300 millions de dollars en investissements des secteurs privé et public.

Le budget de cette année maintient notre engagement à l'égard des régions en question en vue de favoriser l'emploi et la prospérité. Un financement de 5 millions de dollars sera accordé au Fonds de développement économique régional Miramichi, et 5 millions, au Fonds de développement économique Restigouche-Chaleur. En outre, j'ai le plaisir d'annoncer une prolongation du fonds pour le développement économique de la Péninsule acadienne, grâce au versement de 12 millions de dollars de plus, répartis sur les trois prochaines années, ce qui fera en tout 40 millions sur huit années pour l'initiative, qui connaît un succès grandissant.

Une somme additionnelle de 5 millions de dollars sera versée au Fonds de développement total afin de favoriser l'aménagement des ressources.

Un programme de sylviculture bien financé contribue à assurer l'aménagement durable de nos forêts de la Couronne et la prospérité continue de l'industrie forestière. L'investissement provincial dans la sylviculture sur les terres de la Couronne, à la faveur des paiements versés aux titulaires d'un permis, est aujourd'hui de 16 % supérieur à ce qu'il était lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1999. Le budget maintient au même niveau notre investissement dans la sylviculture.

Monsieur le président, nous souscrivons au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole — le PCSRA —, qui permet aux gouvernements fédéral et provinciaux d'aider les producteurs agricoles qui subissent un manque à gagner. En raison de la crise liée à l'ESB, des cours bas sur le marché de la pomme de terre et des problèmes liés aux maladies de la pomme de terre, les agriculteurs et agricultrices ont subi des pertes importantes au cours des deux dernières années. Le financement du programme pour les années financières 2004-2005 et 2005-2006 se chiffrera en tout à 23,7 millions de dollars.

Les recettes en tourisme ont augmenté de 19,6 % depuis 1999. Nous continuerons de faire la promotion du Nouveau-Brunswick en tant que destination touristique attrayante en investissant

600 000 \$ de plus dans l'infrastructure touristique et en participant à l'Initiative de marketing du tourisme en Atlantique.

Infrastructure stratégique

Monsieur le président, j'aimerais prendre quelques instants pour souligner nos investissements en vue de bâtir l'infrastructure stratégique, qui sont exposés dans notre budget de capital pour 2005-2006. Les dépenses en capital brutes augmenteront de 10,9 % par rapport à l'année écoulée, pour passer à 423,8 millions de dollars en tout ; elles augmenteront pour la cinquième année de suite.

Le budget de capital du ministère des Transports s'élèvera à 242,1 millions de dollars, ce qui comprend 63,4 millions pour la Transcanadienne, 41 millions pour la nouvelle initiative visant les routes rurales, 21,3 millions pour les routes 11 et 17 ainsi que 12,7 millions pour l'amélioration des passages transfrontaliers à St. Stephen et à Woodstock.

Les investissements en capital pour le ministère de la Santé et du Mieux-être augmenteront de 74,4 % par rapport aux chiffres révisés de l'année écoulée et passeront à 95,7 millions de dollars. L'augmentation comprend le financement des projets suivants : un nouvel hôpital à Waterville ; un centre d'urgence et de soins ambulatoires et un laboratoire au Moncton Hospital ; l'achèvement du Centre de réadaptation Stan Cassidy, à Fredericton ; un ajout pour les services chirurgicaux à l'hôpital régional de Bathurst ; quatre centres de santé communautaires pilotes ; l'achèvement d'un nouveau centre d'aide aux toxicomanes à l'Hôpital régional de Campbellton.

Le budget de capital du ministère de l'Éducation prévoit 48 millions de dollars pour de nouvelles écoles et des travaux de réparation et de remise en état d'écoles existantes.

Nous continuons d'investir dans l'environnement au Nouveau-Brunswick en prévoyant 11,1 millions de dollars en application du programme d'infrastructures et du tout nouveau Fonds sur l'infrastructure municipale rurale, l'accent étant mis sur l'amélioration de l'infrastructure municipale verte, afin de garantir un approvisionnement en eau potable saine et des systèmes de gestion des déchets plus efficaces.

Monsieur le président, les investissements au titre de notre budget de capital contribueront à créer et à maintenir des emplois ainsi qu'à améliorer l'accès à nos installations de service public et leur qualité.

Innovation

Monsieur le président, une économie novatrice est une économie moderne et compétitive. Choisir l'innovation est un des quatre piliers de notre plan de prospérité. Nous nous sommes donné pour objectif de joindre, d'ici 2012, les rangs des quatre principales provinces pour ce qui est des dépenses par habitant au titre de la R-D. En 2001, les dépenses brutes pour la R-D au Nouveau-Brunswick se sont chiffrées à 205 \$ par habitant ; une année plus tard, le montant était de 245 \$. Nous progressons.

Le budget nous permet de progresser davantage. La Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick joue maintenant un rôle clé dans la création d'une culture d'innovation dans la province. J'ai le plaisir d'annoncer que nous investissons 5 millions de dollars de plus dans la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick pour ajouter au fonds, qui était initialement de 20 millions.

Immigration

Monsieur le président, de nombreux pays industrialisés devront faire face, au cours des décennies qui viennent, aux défis liés à la décroissance et au vieillissement démographiques. Le Nouveau-Brunswick ne fait pas exception. Une façon de régler en partie le problème est d'augmenter le taux d'immigration de gens instruits et talentueux.

Dans le cadre du Programme des Candidats de la province, ou PCP, le nombre de candidatures acceptées a été de 251 en 2004-2005. En 1999, seulement 4 candidatures ont été acceptées. En tout, 234 demandeurs au titre du PCP se sont établis au Nouveau-Brunswick, ce qui représente 594 immigrants et immigrantes.

Le Nouveau-Brunswick a été la première province à permettre aux étudiantes et étudiants étrangers de travailler hors campus et a aussi été la première province à leur permettre de travailler dans leur domaine d'études pendant deux années après l'obtention de leur diplôme. Ces programmes les encourageront à demeurer au Nouveau-Brunswick s'ils décident d'immigrer.

Monsieur le président, nous devons augmenter la part d'immigrants et immigrantes au Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi le budget prévoit cette année 1 million de dollars pour le programme d'immigration, ce qui représente une augmentation de 54 % par rapport à l'année écoulée. Le programme sera amélioré en vue de coordonner, dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental, notre démarche visant à accroître l'immigration dans notre province. Des liens plus étroits seront tissés avec les organisations et communautés multiculturelles afin de fournir aux nouveaux immigrants et immigrantes les mécanismes de soutien aux nouveaux arrivants qu'il leur faut pour vivre, travailler et élever une famille ici même, au Nouveau-Brunswick.

Culture et patrimoine

Monsieur le président, la culture au Nouveau-Brunswick contribue beaucoup non seulement à notre qualité de vie, mais aussi à notre économie. La culture génère plus de 10 000 emplois dans la province. Le gouvernement provincial a dépensé au chapitre de la culture un montant par habitant plus élevé que ce qu'ont dépensé la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique, l'Alberta ou l'Ontario et plus élevé que la moyenne canadienne. En application de notre stratégie culturelle, les dépenses directes ont augmenté de presque 40 %, à un rythme plus rapide et à un taux plus élevé que ceux de toutes les autres provinces de l'Atlantique. Le budget de cette année maintient l'engagement financier en consacrant 8,1 millions de dollars à la culture.

Monsieur le président, le gouvernement actuel va de l'avant quant à l'engagement qu'il a pris dans le discours du trône d'aider à encourager les investissements dans la restauration et la préservation de biens patrimoniaux au Nouveau-Brunswick.

Nous déposerons au cours de la session une mesure législative visant à modifier la *Loi sur l'évaluation* afin d'inciter les entreprises du secteur privé à aménager et à utiliser les biens patrimoniaux. Le programme comprendra une mesure incitative visant l'impôt foncier pour les propriétaires de certains biens patrimoniaux qui entreprennent des travaux de restauration approuvés. Le propriétaire du bien patrimonial visé se verra remettre une part de l'augmentation nette des impôts fonciers provincial et municipal, qui découlera de l'augmentation de l'évaluation foncière du bien, et ce, pour une période de quatre années.

Conclusion

Monsieur le président, le véritable progrès économique, social et financier passe avant tout par l'établissement d'objectifs précis. Ces objectifs font partie intégrante de notre plan de prospérité, de notre Plan d'apprentissage de qualité, de notre plan provincial de la santé et de notre plan budgétaire.

Nos plans donnent des résultats positifs. Les emplois sont à la hausse. Les impôts sont à la baisse. Les investissements sont à la hausse. La dette est à la baisse. Notre cote de crédit est à la hausse. Le chômage est à la baisse.

Nos effectifs médicaux et infirmiers sont plus nombreux que jamais auparavant. Nous continuons de faire des investissements importants dans le réseau routier.

Le tout indique que la province progresse dans la voie de la croissance et de la prospérité et montre comment nous bâtissons un Nouveau-Brunswick plus fort pour tous et toutes.

Le budget remplit de nombreux autres engagements que nous avons pris au cours de la dernière campagne électorale, dans le cadre de notre plateforme ayant pour objet de viser plus haut et d'aller plus loin. Le budget comprend de nouveaux investissements records dans les domaines prioritaires qui comptent le plus pour les gens du Nouveau-Brunswick. Il contribuera à créer et à maintenir des emplois. Le budget investit non seulement dans le présent mais aussi dans l'avenir.

Les décisions difficiles que nous avons prises au cours de l'année écoulée portent leurs fruits pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Ensemble, nous créons un Nouveau-Brunswick plus compétitif et plus compatissant.

Nous faisons de réels progrès. Toutefois, nous savons qu'il reste encore du travail à faire.

Le gouvernement s'engage à accomplir le travail.

Merci, Monsieur le président.

Annexe : Résumé budgétaire

PLAN BUDGÉTAIRE
ÉTAT DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT
2005-2006
Milliers
\$

PLAN BUDGÉTAIRE	
	<u>Année se terminant le 31 mars</u>
COMPTES BUDGÉTAIRES	2006
	Prévisions
Compte ordinaire :	
Recettes.....	5 738 395
Dépenses.....	<u>5 588 880</u>
Excédent (Déficit).....	149 515
Compte de capital :	
Recettes.....	41 284
Dépenses.....	<u>423 827</u>
Excédent (Déficit).....	(382 543)
Compte à but spécial :	
Recettes.....	45 375
Dépenses.....	<u>46 080</u>
Excédent (Déficit).....	(705)
Organismes de services spéciaux (net) :	
Recettes.....	57 260
Dépenses.....	<u>46 538</u>
Excédent (Déficit).....	10 722
Gains du fonds d'amortissement.....	227 000
Recettes consolidées brutes.....	6 109 314
Dépenses consolidées brutes.....	<u>6 105 325</u>
(Augmentation) Diminution de la dette nette.....	<u>3 989</u>

ÉTAT DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT	
Recettes consolidées brutes.....	6 109 314
Moins : Recettes en capital liées aux immobilisations corporelles.....	<u>(37 983)</u>
Recette d'exploitation.....	6 071 331
Dépenses consolidées brutes.....	6 105 325
Plus : Charge d'amortissement.....	211 564
Moins : Investissement dans les immobilisations corporelles.....	<u>(344 438)</u>
Charge d'exploitation.....	5 972 451
Excédent (Déficit).....	<u>98 880</u>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

PLAN BUDGÉTAIRE COMPARATIF
ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT

Milliers

\$

PLAN BUDGÉTAIRE			
<u>Année se terminant le 31 mars</u>			
COMPTES BUDGÉTAIRES	2005	2005	2006
	Prévisions	Révisées	Prévisions
Compte ordinaire :			
Recettes.....	5 363 457	5 570 230	5 738 395
Dépenses.....	<u>5 268 423</u>	<u>5 405 933</u>	<u>5 588 880</u>
Excédent (Déficit).....	95 034	164 297	149 515
Compte de capital :			
Recettes.....	44 126	38 615	41 284
Dépenses.....	<u>375 800</u>	<u>382 053</u>	<u>423 827</u>
Excédent (Déficit).....	(331 674)	(343 438)	(382 543)
Compte à but spécial :			
Recettes.....	38 303	44 220	45 375
Dépenses.....	<u>37 908</u>	<u>41 992</u>	<u>46 080</u>
Excédent (Déficit).....	395	2 228	(705)
Organismes de services spéciaux (net) :			
Recettes.....	55 084	67 011	57 260
Dépenses.....	<u>44 416</u>	<u>55 966</u>	<u>46 538</u>
Excédent (Déficit).....	10 668	11 045	10 722
Gains du fonds d'amortissement.....	228 000	219 000	227 000
Recettes consolidées brutes.....	5 728 970	5 939 076	6 109 314
Dépenses consolidées brutes.....	<u>5 726 547</u>	<u>5 885 944</u>	<u>6 105 325</u>
(Augmentation) Diminution de la dette nette.....	<u>2 423</u>	<u>53 132</u>	<u>3 989</u>

ÉTAT DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT			
Recettes consolidées brutes.....	5 728 970	5 939 076	6 109 314
Moins : Recettes en capital liées aux immobilisations corporelles.....	<u>(42 950)</u>	<u>(36 480)</u>	<u>(37 983)</u>
Recette d'exploitation.....	5 686 020	5 902 596	6 071 331
Dépenses consolidées brutes.....	5 726 547	5 885 944	6 105 325
Plus : Charge d'amortissement.....	200 556	200 339	211 564
Moins : Investissement dans les immobilisations corporelles.....	<u>(295 364)</u>	<u>(296 036)</u>	<u>(344 438)</u>
Charge d'exploitation.....	5 631 739	5 790 247	5 972 451
Excédent (Déficit).....	<u>54 281</u>	<u>112 349</u>	<u>98 880</u>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
2005-2006
Milliers
\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2005	2005	2006
	Prévisions	Révisées	Prévisions
Recettes			
Taxe sur l'essence et les carburants.....	239 350	236 000	236 000
Dépenses			
Ministère des Transports			
Compte de capital.....	241 750	234 775	235 080
Compte ordinaire.....	<u>140 976</u>	<u>150 976</u>	<u>153 600</u>
Total des dépenses.....	382 726	385 751	388 680
Dépenses nettes.....	143 376	149 751	152 680
Provenance des fonds pour les dépenses nettes			
Recettes en capital du fédéral.....	37 450	34 100	36 194
Contribution provinciale provenant du Fonds consolidé.....	<u>105 926</u>	<u>115 651</u>	<u>116 486</u>
TOTAL	143 376	149 751	152 680

Les recettes et les dépenses relatives au Fonds pour l'amélioration des routes du Nouveau-Brunswick sont incluses dans le compte ordinaire et le compte de capital du plan budgétaire.

Les dépenses au compte de capital liées à l'Agence de gestion des véhicules sont exclues du total des dépenses ci-dessus.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

RECETTES CONSOLIDÉES BRUTES

2005-2006

Milliers

\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL</u>	<u>OPÉRATIONS INTER-COMPTES</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Pêches et Aquaculture	3 306					3 306
Entreprises Nouveau-Brunswick	15 821	20				15 841
Éducation	28 997		19 533			48 530
Énergie	337					337
Environnement et Gouvernements locaux	4 741		5 108			9 849
Services familiaux et communautaires	61 251	1 150	11 030			73 431
Finances	4 971 427		56			4 971 483
Gouvernement général	0		1 715			1 715
Santé et Mieux-être	29 596	3 765	1 335			34 696
Justice	44 066		449			44 515
Assemblée législative	9					9
Ressources naturelles	81 422	50	2 543			84 015
Bureau du contrôleur	75					75
Autres organismes	276 851					276 851
Sécurité publique	103 385		2 979	4 977		111 341
Société de développement régional	2 208			25 256	(12 256)	15 208
Approvisionnement et Services	779	5	515			1 299
Tourisme et Parcs	3 471		78	958		4 507
Formation et Développement de l'emploi	105 620		33	99 500	(61 675)	143 478
Transports	<u>5 035</u>	<u>36 294</u>	<u> </u>	<u>72 440</u>	<u>(71 940)</u>	<u>41 829</u>
TOTAL	5 738 395	41 284	45 375	203 131	(145 871)	5 882 314
Gains du fonds d'amortissement						<u>227 000</u>
RECETTES CONSOLIDÉES BRUTES						<u>6 109 314</u>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

DÉPENSES CONSOLIDÉES BRUTES

2005-2006

Milliers

\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL</u>	<u>OPÉRATIONS INTER-COMPTES</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Pêches et Aquaculture	35 051	400				35 451
Entreprises Nouveau-Brunswick	35 131					35 131
Éducation	810 241	1 000	19 534			830 775
Énergie	1 912					1 912
Environnement et Gouvernements locaux	56 534	1 756	5 600			63 890
Bureau du Conseil exécutif	3 254					3 254
Services familiaux et communautaires	737 748		9 500			747 248
Finances	77 545		56			77 601
Gouvernement général	482 003		1 715			483 718
Santé et Mieux-être	1 774 996	37 145	1 335			1 813 476
Relations intergouvernementales et internationales	3 169					3 169
Justice	45 033		449			45 482
Assemblée législative	16 254					16 254
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	197 666					197 666
Ressources naturelles	95 037	1 871	2 478			99 386
Bureau du contrôleur	4 771					4 771
Bureau des ressources humaines	5 427					5 427
Cabinet du premier ministre	1 122					1 122
Sécurité publique	94 966		3 189	5 077		103 232
Société de développement régional	39 956	11 056		27 200	(12 256)	65 956
Service de la dette publique	601 000					601 000
Approvisionnement et Services	94 223	127 419	2 113			223 755
Tourisme et Parcs	25 764	1 100	78	952		27 894
Formation et Développement de l'emploi	196 427		33	99 500	(61 675)	234 285
Transports	<u>153 650</u>	<u>242 080</u>	<u> </u>	<u>59 680</u>	<u>(71 940)</u>	<u>383 470</u>
TOTAL	<u>5 588 880</u>	<u>423 827</u>	<u>46 080</u>	<u>192 409</u>	<u>(145 871)</u>	<u>6 105 325</u>

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES BRUTES PRÉVUES SELON LA PROVENANCE

2005-2006

Milliers

\$

Année se terminant le 31 mars

DE PROVENANCE INTERNE	2005 Prévisions	2005 Révisées	2006 Prévisions
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	983 700	999 200	1 021 000
Impôt sur le revenu des corporations.....	149 900	173 000	154 200
Taxe sur les minéraux métalliques.....	2 200	2 200	2 200
Impôt foncier provincial.....	326 600	321 000	337 000
Taxe de vente harmonisée.....	793 700	722 800	827 600
Taxe sur l'essence et les carburants.....	239 350	236 000	236 000
Taxe sur le tabac.....	100 000	99 000	99 000
Taxe sur le pari mutuel.....	80	80	80
Taxe sur les primes d'assurance.....	36 050	37 350	38 350
Taxe sur le transfert de biens réels.....	4 200	4 700	5 200
Taxe sur le capital des grandes corporations.....	47 900	39 500	41 300
Taxe sur le capital des corporations financières.....	<u>8 800</u>	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>
Total partiel : taxes et impôts.....	<u>2 692 480</u>	<u>2 644 830</u>	<u>2 771 930</u>
Produits de placements.....	146 928	135 768	155 528
Licences et permis.....	97 170	95 124	102 664
Vente de biens et services.....	224 253	209 241	215 181
Redevances.....	68 199	69 054	67 961
Recettes des loteries.....	119 925	120 515	122 925
Amendes et intérêts de pénalités.....	7 835	1 738	1 737
Recettes diverses.....	<u>14 228</u>	<u>16 377</u>	<u>15 521</u>
TOTAL : RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....	<u>3 371 019</u>	<u>3 292 648</u>	<u>3 453 446</u>
Subventions inconditionnelles – Canada			
Paiements de péréquation.....	1 154 600	1 395 000	1 348 000
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.....	0	(100)	0
Transfert visant la réforme des soins de santé.....	35 300	35 300	0
Transfert canadien en matière de santé.....	385 400	408 800	483 400
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	196 900	198 400	204 300
Autre.....	<u>1 900</u>	<u>1 900</u>	<u>1 900</u>
Total partiel : subventions inconditionnelles – Canada.....	<u>1 774 100</u>	<u>2 039 300</u>	<u>2 037 600</u>
Subventions conditionnelles - Canada.....	218 338	238 283	247 349
TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA.....	<u>1 992 438</u>	<u>2 277 583</u>	<u>2 284 949</u>
TOTAL : RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE.....	<u>5 363 457</u>	<u>5 570 230</u>	<u>5 738 395</u>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

DETTE NETTE
2005-2006
Milliers
\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2004 Réelles	2005 Révisées	2006 Prévisions
Dettes nettes au 31 mars de l'année précédente.....	6 712 995	6 816 086	6 762 954
(Augmentation) Diminution de la dette nette pour l'année.....	(103 091)	53 132	3 989
Dettes nettes - fin d'année.....	<u>6 816 086</u>	<u>6 762 954</u>	<u>6 758 965</u>